

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 397

présenté par

M. Apparou, M. Martin, M. Solère, M. Vitel, M. Fromion, M. Aubert et M. Douillet

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ne relève pas de la loi. Il est purement déclaratif et relève avant tout de l'affichage politique. Les alinéas 101, 102 et 103 du rapport annexé sont suffisants. De plus le texte de cet article ne reprend pas les engagements de François Hollande.